

Cheseaux, le 26 octobre 2020

**CONSEIL COMMUNAL
CHESEAUX**

PREAVIS N° 54/2020

**Réponse de la Municipalité au postulat
« Pour une politique des déchets plus cohérente permettant
de recycler le carton sans contraindre à prendre une voiture »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 - Préambule

Le postulat demande que la municipalité organise une récolte du carton porte-à-porte avec le papier ou qu'il puisse être déposé dans un éco-point situé dans le village.

Le postulat souligne que la situation actuelle est une contrainte inutile et constitue un obstacle à l'écologie car la séparation du papier et du carton ne rapporte directement rien à la commune mais est coûteuse pour l'environnement (CO₂) puisque les habitants doivent se rendre à la déchetterie avec leur voiture.

2 - Prix des matières

Le prix des matières (papier propre, carton ou papier mélangé) est très fluctuant. Actuellement cette récupération coûte à la commune mais cela n'est pas toujours le cas. Le prix évolue en fonction de la demande du marché.

2.1 - Prix des matières en 2019-2020

Pour le recyclage du carton pur, la commune a payé de Fr. 0.- jusqu'à Fr. 60.- la tonne.

Pour le recyclage du papier mélangé, la commune a reçu jusqu'à Fr. 20.- et payé jusqu'à Fr. 35.- la tonne.

Pour le recyclage du papier propre, la commune a reçu jusqu'à Fr. 60.- et payé jusqu'à Fr. 25.- la tonne.

Ainsi, la matière la plus intéressante actuellement est le papier récolté sans carton, dont le tri n'est effectué correctement qu'à la déchetterie.

3 – Récolte

3.1 - La récolte du papier dans le village

Actuellement, 122 tonnes de papier mélangé sont récoltées dans le village chaque année.

Il en coûte, à ce jour, Fr. 35.- la tonne à la commune, soit Fr. 4'270.- sur l'année.

Le transport dans la configuration actuelle coûte Fr. 93.75 la tonne, soit Fr. 11'437.50 par année.

Total actuel de la récolte dans le village : **Fr. 15'707.50.**

3.2 - La récolte du carton à la déchetterie

Environ 82 tonnes de carton pur sont déposées chaque année à la déchetterie par les habitants de Cheseaux. (Le carton déposé par les habitants de Sullens et de Bournens a été déduit)

Actuellement, le recyclage coûte Fr. 60.- la tonne à la commune, soit Fr. 4'920.-.

Le transport coûte Fr. 71.40 la tonne soit Fr. 5'854.80 par année.

Total actuel de la récolte du carton pur à la déchetterie : **Fr. 10'774.50.**

3.3 - Coût total

Le coût total pour l'élimination du papier mélangé collecté au porte à porte une fois par mois, et du carton à la déchetterie s'élève donc actuellement à **Fr. 26'482.30 par an.**

4 - Extrapolation si le papier et le carton étaient récoltés ensemble porte-à-porte

A - Si un tiers du carton était mis dans les containers, au lieu d'être apporté à la déchetterie, soit 27 tonnes (22 %) et que la collecte se faisait 2 fois par mois, cela coûterait 7488.70 de plus, soit **Fr. 33'971.-.**

B - Si la moitié du carton était mis dans les containers, soit 40 tonnes (32 %) et que la collecte se faisait chaque semaine, cela coûterait Fr. 31'352.- de plus, soit **Fr. 57'835.-.** (Dans ce scénario, le coût de recyclage du papier mélangé est évalué à Fr. 35.- la tonne sur la base d'un mélange estimé à 60 % de papier pour 40 % de carton.)

C - Si trois-quarts du carton était mis dans les containers, soit 61 tonnes (50 %) et que la collecte se faisait chaque semaine, cela coûterait Fr. 32'073.- de plus, soit **Fr. 58'556.-.** (Le coût de recyclage du papier mélangé est alors évalué à 50.- la tonne)

Ainsi, le coût supplémentaire annuel pour la collecte de plus de la moitié du carton mélangé au papier est donc d'environ **Fr. 30'000.-.**

L'éventualité de procéder à une récolte au porte à porte du papier et du carton pris séparément n'a pas été évaluée. En effet, elle suppose beaucoup plus de passages de camions dans le village, ainsi que l'acquisition pour de nombreux habitants de containers dédiés auxquels il faudrait trouver un emplacement.

5 – Tri

5.1 - Les containers des habitants

Malgré la répétition des consignes, les containers à papier des habitants contiennent invariablement du papier et du carton mélangés. Le repreneur ne peut récupérer cette matière qu'en tant que papier mélangé. Cela représente ainsi 122 tonnes par année qui doivent ensuite être triées.

5.2 - Les bases pour un tri efficace

5.2.1 - Collecter correctement dès le début

Plus la qualité du papier est élevée à la source, moins les coûts ultérieurs sont élevés. Cela permet de réduire le temps consacré au tri chez le repreneur et peut profiter d'une part aux communes (et autres collecteurs) qui en obtiennent un prix plus élevé et d'autre part aux repreneurs qui doivent fournir un travail de nettoyage moindre.

5.2.2 - Trier par sorte

Faire procéder au tri par sorte par la personne qui amasse revêt la plupart du temps tout son sens en rendant superflu un tri ultérieur supplémentaire. Par ailleurs, le tri par sorte répond aux besoins de la plupart des repreneurs puisque chaque valorisation pose d'autres exigences en matière de matériaux.

C'est bien ce qui a été mis en place à la mise en service de la déchetterie. La qualité du papier et du carton déposés séparément est garantie du fait de la surveillance exercée par le responsable de la déchetterie.

Par contre, lors de la collecte porte à porte du papier (hélas mélangé à du carton comme décrit plus haut), notre repreneur est contraint de retrier l'entier de la récolte. L'utilisation d'une grande trieuse est coûteuse en énergie et bien entendu plus le repreneur doit trier ce qu'il reçoit, plus le coût de recyclage de la matière augmente.

5.3 - Installation d'un point de collecte dans le village

Un ou deux containers classiques posés quelque part au centre du village ne seraient pas suffisant, ou alors, il faudrait les vider tous les jours.

Poser une benne de 7,50 m de long et 2,50 m de large, et d'une capacité de 2,7 tonnes, dans un endroit à définir au village n'est pas une option envisagée par la municipalité.

L'acquisition de la benne coûterait plus de Fr. 30'000.- sans compter la fabrication d'un socle pour son accès.

De plus, il est clair que les cartons étant généralement encombrants, les usagers les transporteraient de toute manière en voiture.

Or, force est de constater que les habitants viennent déjà régulièrement en voiture au plus près de l'éco-point du Marais du Billet. Ajouter à cet endroit ou ailleurs au centre une benne pour le carton ne pourrait qu'amener plus de voitures au centre du village, ce que la municipalité veut éviter.

6 - Réflexions de la municipalité

6.1 - Coûts

Un ramassage du papier et carton mélangés une fois par mois ne serait clairement pas suffisant dans la commune, car on ne pourrait pas empêcher les gens de mettre des cartons sans les plier dans les containers. De plus, souvent par manque de place, le nombre de containers privés dans le village ne pourrait pas être augmenté suffisamment.

Il faudrait alors organiser une collecte par camion une fois par semaine. L'augmentation du coût annuel de recyclage serait alors d'environ Fr. 30'000.-, comme exposé auparavant.

Pour couvrir cette augmentation, la taxe forfaitaire habitants devrait être majorée de Fr. 8.- HT et la taxe forfaitaire entreprises de Fr. 15.- HT, soit une hausse de l'ordre de 10% à laquelle pourrait s'ajouter une autre adaptation des taxes rendue nécessaire par la forte diminution des rétrocessions reçues pour les matériaux recyclés.

6.2 - Trafic et nuisances

Renseignements pris auprès du responsable et contrairement à ce que souligne le postulat, pratiquement aucun habitant ne se rend à la déchetterie pour y amener uniquement du carton.

Ceci implique que les trois tournées de collecte mensuelles supplémentaires ne réduiraient quasiment pas le trafic privé à la déchetterie, mais induiraient un fort trafic supplémentaire de camions dans le village.

De plus, il a été clairement constaté que depuis l'ouverture de la déchetterie il n'y a en règle générale plus de carton ou de papier déposé directement sur les trottoirs ou devant les immeubles dans les divers quartiers du village.

Or, si l'on en revient à l'ancien système de ramassage au porte à porte, ces dépôts recommenceront et, comme par manque de containers le papier ou le carton sera déposé de manière anarchique, le vent se chargera de le disséminer à tort et à travers.

6.3 - Autres considérations

Bien sûr qu'il y a toujours des personnes qui n'ont pas de voiture et ne peuvent se rendre à la déchetterie, mais jusqu'à ce jour, aucun habitant n'a demandé de l'aide à la commune pour ce faire. Aussi, la municipalité souhaite que l'entraide qui existe visiblement entre voisins et connaissances reste toujours d'actualité dans notre village.

Certes, il existe encore des communes qui organisent la récolte du carton au porte-à-porte, mais de l'avis de la municipalité y revenir serait faire un grand pas en arrière sur l'avancée de la qualité du tri et du recyclage de tous les déchets qui a résulté de la mise en service de la déchetterie.

7 - Conclusion

Pour les raisons exposées ci-dessus, la Municipalité vous propose de ne pas suivre les propositions relatives à la collecte du carton dans le village, développées dans le postulat.

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

Le Conseil communal de Cheseaux

- Vu le préavis municipal 54/2020 du 26 octobre 2020
- Vu le rapport de la commission ad hoc
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat « pour une politique des déchets plus cohérente permettant de recycler le carton sans contraindre à prendre une voiture »

Décharge

la commission de son mandat

Adopté par la Municipalité de Cheseaux lors de sa séance du 26 octobre 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le secrétaire :

L. SAVARY

P. KURZEN